

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

This document contains a security requirement.

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Services Procurement-Instruments Management  
Division/Approvisionnement de services-Gestion des  
instruments  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
10C1, Place du Portage III  
Gatineau  
Quebec  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> PROF. SERVICES - FINANCIAL PASS	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 24062-130078/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 24062-130078	<b>Date</b> 2012-08-14
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$ZQ-004-24712	
<b>File No. - N° de dossier</b> 004zq.24062-130078	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2012-08-21</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Clément, Nadine	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 004zq
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-1376 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 997-2229
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

**Cette modification vise à répondre aux questions qui ont été posées.**

**Q1. Concernant l'exigence selon laquelle les membres du personnel de l'entrepreneur doivent tous posséder une attestation de sécurité de niveau SECRET, ceux qui possèdent une attestation de sécurité de niveau équivalent émise par des pays désignés (p. ex. États-Unis, Royaume-Uni et Australie) seront-ils considérés comme ayant satisfait à l'exigence?**

R1. Nous accepterons les attestations de sécurité émises par un autre pays à la condition que le Canada ait signé avec ce pays un protocole d'entente réciproque en matière de sécurité. De plus, le Canada demandera que la Direction de la sécurité industrielle internationale (DSII) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) vérifie l'attestation de sécurité de la personne proposée. Voici la liste des pays avec qui le Canada a signé un protocole d'entente :

- Australie;
- Finlande;
- France;
- Allemagne;
- Israël;
- Italie;
- Espagne;
- Pays-Bas;
- Nouvelle-Zélande;
- Norvège;
- Suède;
- Suisse;
- Royaume-Uni;
- États-Unis.

**Q2. Concernant l'exigence relative à la sécurité selon laquelle les conditions doivent être respectées à la date de clôture des soumissions, le Canada émettra-t-il avant ou après la date de clôture des soumissions les attestations pour les ressources proposées qui possèdent une attestation de sécurité de niveau équivalent émise par un des pays désignés?**

R2. À la date de clôture des soumissions, l'autorité contractante validera auprès de la Direction de la sécurité industrielle canadienne (DSIC) l'attestation de sécurité exigée pour les ressources. Selon le pays visé, le processus de confirmation de la sécurité prend environ deux semaines.

**Q3. Au point CTC1b (page 23 de 48), il est indiqué que des points soient accordés pour chaque projet ou programme décrit pour le CTC1a concernant l'expérience du soumissionnaire compte tenu des éléments suivants :**

**Les points seront accordés comme suit :**

• **Pratiques exemplaires internationales :**

- Recherchées = 10 points
- Recherchées et appliquées = 20 points

• **Intervenants et recommandations :**

- Mentionnés = 5 points
- Détails concernant les entrevues et les recommandations = 10 points

• **Politiques du MDN et du CT :**

- o **Les politiques du MDN ou du CT et les instruments connexes ont été utilisés à titre de ressource ou de référence, mais l'établissement des coûts n'a pas exigé directement l'utilisation des politiques du MDN ou du CT. = 5 points**
- o **Travail dans le cadre de projets/programmes d'acquisition d'immobilisations non militaires exigeant une application directe des politiques du CT = 7 points**
- o **Travail dans le cadre de projets/programmes d'acquisition d'immobilisations militaires exigeant une application directe des politiques du CT et du MDN = 10 points**

Bien que nous trouvions qu'il est important de connaître les politiques du ministère de la Défense nationale (MDN) et du Conseil du Trésor (CT), nous considérons que d'accorder des points à la fois pour les pratiques exemplaires internationales et les politiques du MDN et du CT est contradictoire puisque l'un de ces éléments a une portée internationale et que l'autre est propre au Canada. Pourriez-vous envisager de faire de l'évaluation des connaissances sur les politiques du MDN et du CT un critère coté distinct (peut-être CTC1c) sans lien avec le critère CTC1a, en considérant plutôt qu'il s'agit de connaissances ou d'une expérience que possède un membre de l'équipe?

R3. La pièce jointe 1 de la partie 4 a été modifiée.

**Q4. En examinant les descriptions des catégories de ressources, nous avons constaté que la catégorie Spécialiste du soutien des vérifications comporte maintenant des exigences obligatoires minimales relativement aux études, à la désignation professionnelle et à l'expérience. Ces exigences nuiront à la souplesse dont les soumissionnaires tirent profit pour proposer une équipe possédant les compétences et l'expérience requises pour répondre au besoin.**

L'évaluation et l'établissement des coûts de cette nature et de cette complexité ne sont pas uniquement des activités comptables. Elles nécessitent des compétences et des aptitudes qui ne sont pas nécessairement associées à une désignation professionnelle en comptabilité. Compte tenu des changements apportés à la catégorie Spécialiste du soutien des vérifications, les soumissionnaires ne pourront pas proposer une équipe de ressources appropriée permettant de réaliser les travaux exigés par le Canada de la manière la plus efficace. Le Canada envisagerait-il de supprimer les exigences obligatoires minimales pour la catégorie Spécialiste du soutien des vérifications et ainsi assurer au marché la souplesse requise pour proposer la meilleure équipe composée des ressources compétentes pour réaliser les travaux?

R4. Non, la catégorie Spécialiste du soutien des vérifications ne sera pas modifiée.

**Q5. Partie 7 – Clauses du contrat subséquent : Concernant l'exigence pour tous les membres du personnel de l'entrepreneur de détenir une cote de sécurité de niveau SECRET à la date de clôture des soumissions, les personnes qui possèdent une attestation de sécurité de niveau équivalent émise par les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie ou la Nouvelle-Zélande seront-elles considérées comme satisfaisant à cette exigence? Dans la version précédente de la demande de soumissions, le Canada avait indiqué qu'il accepterait les attestations de sécurité équivalentes émises par un autre pays à la condition que le Canada ait signé avec ce pays un protocole d'entente réciproque en matière de sécurité.**

R5. Oui, à la condition que l'attestation de sécurité de la ressource proposée soit valide au moment de la

Solicitation No. - N° de l'invitation

24062-130078/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

24062-130078

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

004zq24062-130078

Buyer ID - Id de l'acheteur

004zq

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

clôture des soumissions.

**Q6. Le critère CTO4 h) exige que les soumissionnaires fournissent les renseignements sur « les personnes-ressources (nom, numéro de téléphone, courriel) qui peuvent être contactées pour valider l'expérience de travail ». Comme il sera difficile pour les ressources de fournir les coordonnées de personnes-ressources pour tous les projets auxquels elles ont travaillé pendant leur carrière (c.à.d. que nombre de ces personnes-ressources auront changé de travail, seront parties à la retraite, etc.), veuillez confirmer qu'une liste de personnes-ressources pour un minimum de trois projets par ressource proposée sera acceptable.**

R6. Lorsque les personnes-ressources des projets sont connues, le soumissionnaire devrait fournir les renseignements.

**Q7. Selon le critère CTO7, « Toutes les autres ressources proposées (à l'exception du personnel administratif et de soutien) doivent avoir une expérience importante liée à l'élaboration et l'évaluation de méthodes d'établissement des coûts du cycle de vie pour le secteur public ou privé dans le cadre de projets/programmes d'une valeur minimale de cinq millions de dollars au cours des dix dernières années ». Veuillez confirmer que le Canada n'a pas l'intention d'évaluer la catégorie Spécialiste du soutien des vérifications en fonction du critère CTO7. Comme il a été mentionné précédemment, toutes les ressources proposées pour former l'équipe de travail ne devront pas nécessairement posséder ce niveau d'expérience particulier étant donné le large éventail de compétences requises au sein de l'équipe pour réaliser les travaux exigés par le Canada de la manière la plus efficace.**

R7. La pièce jointe 1 de la partie 4 a été modifiée.

**La présente modification vise à répondre aux questions soumises par les fournisseurs éventuels.**

**Q8. Les anciens délais et échéanciers n'étaient pas très flexibles – les nouveaux le sont-ils davantage?**

A8. En raison des engagements pris au sujet de la présentation des rapports au Parlement, les échéanciers sont fermes.

**Q9. Pourriez-vous donner plus de précision sur l'interaction entre le travail de l'entrepreneur et celui du MDN, du CT et de TPSGC, etc....? L'entrepreneur devra-t-il examiner et évaluer les versions successives des rapports à l'occasion de leur soumission à l'examen des intervenants gouvernementaux?**

A9. Il y aura une interaction importante entre le travail de l'entrepreneur et celui des divers intervenants gouvernementaux. Le projet vise la prestation de conseils aux ministres et aux décideurs. Le travail de l'entrepreneur sera intégré aux rapports et recommandations présentés aux ministres et au Parlement. Entre la production de l'ébauche par l'entrepreneur et celle du rapport final, le MDN et les autres intervenants gouvernementaux examineront les constatations de l'entrepreneur et il pourra en résulter une modification du modèle d'établissement des coûts sur le cycle de vie historiquement utilisé pour les soumissions reliées aux avions F-35.

**Q10. Les pratiques exemplaires à l'échelle internationale ne semblent pas être en harmonie avec les politiques du Conseil du Trésor – auxquelles de ces normes l'entrepreneur doit-il se conformer?**

A10. L'entrepreneur est uniquement tenu d'évaluer la conformité avec les politiques ayant trait à l'établissement des coûts sur le cycle de vie, et non avec les politiques d'approvisionnement plus générales. Le MDN est tenu de respecter les politiques du Conseil du Trésor et les recommandations doivent donc être conformes à ces politiques. Cependant, les politiques du CT sont axées sur les principes et ne sont donc pas très restrictives pour ce qui concerne l'établissement des coûts sur le cycle de vie. À notre connaissance, il n'existe pas de norme internationale d'excellence unique pour l'établissement des coûts dans le cadre de projets militaires. L'entrepreneur doit passer en revue les pratiques d'établissement des coûts sur le cycle de vie utilisées par d'autres pays pouvant s'appliquer à l'établissement des coûts sur le cycle de vie de la prochaine génération d'avions de combat et fournir un cadre qui intègre ces pratiques exemplaires et soit en harmonie avec les politiques du Conseil du Trésor.

**Q11. Aiderez-vous les soumissionnaires à obtenir l'attestation de sécurité requise pour les ressources internationales avant la date de clôture de la demande de propositions?**

A11. Non, le Canada n'aidera aucun soumissionnaire à obtenir l'attestation de sécurité requise pour les ressources internationales avant la date de clôture de la demande de propositions. L'autorité contractante se limitera à vérifier si toutes les ressources proposées détiennent l'attestation de sécurité requise au moment de la clôture de la demande de propositions.

**Q12. Le prix que les soumissionnaires doivent proposer conformément à la Pièce jointe 1 de la Partie 3, Barème de prix comprend-il le prix demandé pour la prestation des services facultatifs prévus à la section 5.6.1 de l'énoncé des travaux, à l'annexe A?**

A12. Oui, la proposition financière des soumissionnaires doit indiquer le prix demandé pour la prestation des services facultatifs prévus à la section 5.6.1 de l'énoncé des travaux, à l'annexe A.

**Q13. L'exécution des travaux prévus dans le contrat subséquent débutera-t-elle au cours de la première semaine de septembre 2012?**

A13. Oui, l'exécution des travaux débutera au cours de la première semaine de septembre 2012.

**Q14. Pouvez-vous fournir une liste des personnes ayant assisté à la conférence des soumissionnaires du 10 août 2012?**

A14. Oui, le Canada fournira une liste des personnes ayant assisté à la conférence des soumissionnaires ainsi que les réponses aux questions posées concernant la présente demande de propositions.

**Modification de la demande de propositions (DP)**

Pièce jointe 1 de la partie 4, Critères techniques

Supprimer : en entier

Remplacer : par ce qui suit

**TOUTES LES AUTRES CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.**

## PIÈCE JOINTE 1 DE LA PARTIE 4 CRITÈRES TECHNIQUES

### 1.1.1 Critères techniques obligatoires

Les soumissions doivent satisfaire à tous les critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous. Le soumissionnaire doit fournir la documentation nécessaire afin de démontrer qu'il se conforme à cette exigence.

Les soumissions qui ne répondent pas à tous les critères techniques obligatoires seront déclarées non recevables. Chaque critère technique obligatoire devrait être traité séparément.

<b>Critères techniques obligatoires (CTO)</b>				
Aux fins des critères techniques obligatoires indiqués ci-dessous, l'expérience du soumissionnaire, de la société mère, des filiales ou d'autres affiliées du soumissionnaire, et des sous-traitants sera prise en compte.				
<b>Expérience du soumissionnaire</b>				
Numéro	Critère technique obligatoire	RESPECTÉ	PAS RESPECTÉ	Renvoi à la proposition

<b>CTO1</b>	<p>Le soumissionnaire doit prouver qu'il a acquis une expérience liée à la prestation de conseils à la haute direction dans le cadre d'un minimum de deux projets d'acquisition d'immobilisations, dont l'un était lié à un processus d'acquisition militaire, pour des organisations des secteurs public ou privé. Chaque projet d'immobilisations présenté doit avoir une valeur d'au moins 25 millions de dollars. L'expérience doit être liée à l'évaluation ou à l'élaboration de la méthode d'établissement des coûts du cycle de vie qui a été appliquée.</p> <p>Pour chaque projet, le soumissionnaire doit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• décrire cinq (5) faiblesses ou forces qui ont été cernées comme les éléments favorables et défavorables principaux au moment de l'élaboration de la méthode d'établissement des coûts du cycle de vie et de l'estimation des coûts;</li> <li>• décrire les recommandations d'améliorations qui ont été présentées à l'organisation cliente.</li> </ul> <p>On évaluera un maximum de deux projets relativement à ce critère. Si plus de deux projets sont présentés, seuls les deux premiers projets figurant dans la proposition seront évalués.</p>			
-------------	---	--	--	--

<p><b>CTO2</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit proposer une équipe composée d'au moins deux ressources chargées de réaliser les travaux conformément au plan de travail du CTO3. Le soumissionnaire doit indiquer clairement dans sa proposition le nom du chef d'équipe proposé.</p> <p>Les ressources proposées doivent :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. faire partie des catégories de ressources figurant dans le volet 6, à la pièce jointe 1 de l'annexe A;</li> <li>2. le chef d'équipe proposé doit faire partie de la catégorie de ressources Associé/directeur général ou Gestionnaire de projet/chef de projet;</li> <li>3. 50 % des membres de l'équipe proposée doivent détenir une désignation professionnelle valide* (CA, CMA, CGA ou une désignation équivalente reconnue d'un autre pays).</li> </ol> <p>*Si le calcul permettant de déterminer le nombre de ressources proposées devant détenir une désignation professionnelle valide donne une valeur décimale, elle sera arrondie au nombre supérieur ou inférieur de la manière suivante :</p> <p>Si le calcul donne une valeur entre 0,01 et 0,49, elle sera arrondie au nombre inférieur. Si le calcul donne une valeur entre 0,50 et 0,99, elle sera arrondie au nombre supérieur.</p> <p>Par exemple, si l'on propose une équipe de 5 membres, il faut que 3 d'entre eux (<math>5 \times 50 \% = 2,5</math>) aient une désignation professionnelle.</p>			
<p><b>CTO3</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit prouver qu'il comprend le besoin en présentant un plan de travail proposé pour réaliser les travaux décrits dans l'énoncé des travaux (ET), joint en tant qu'annexe A.</p> <p>Le plan doit inclure :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. l'approche technique et la méthode de l'entrepreneur pour réaliser les travaux décrits dans l'ET;</li> <li>2. les rôles et les responsabilités de chaque ressource proposée dans le cadre de chaque tâche;</li> <li>3. le calendrier des travaux, les phases des travaux et des estimations complètes des échéances.</li> </ol>			

<b>Expérience des ressources proposées par le soumissionnaire</b>				
<b>Numéro</b>	<b>Critère technique obligatoire</b>	<b>RESPECTÉ</b>	<b>PAS RESPECTÉ</b>	<b>Renvoi à la proposition</b>
<b>CTO4</b>	<p>Le soumissionnaire doit fournir un curriculum vitae détaillé pour chaque ressource proposée. Le document doit montrer que les ressources satisfont aux exigences obligatoires minimales en matière de qualifications et d'expérience (scolarité, titres professionnels et expérience professionnelle) décrites dans la pièce jointe 1 de l'annexe A.</p> <p>Il est préférable que les soumissionnaires incluent dans chaque CV les renseignements suivants :</p> <p>(a) le nom et la catégorie de la ressource;  (b) la formation*;  (c) les reconnaissances professionnelles (statut actuel);  (d) l'information relative à la sécurité (cote de sécurité, n° de dossier de la DSIC et date d'expiration);  (e) les années d'expérience et les années avec l'entreprise;  (f) la description des projets liés à l'expérience;  (g) les principales responsabilités des tâches effectuées par la ressource proposée dans le cadre du projet;  (h) les personnes-ressources (nom, numéro de téléphone, courriel) qui peuvent être contactées pour valider l'expérience de travail.</p> <p>*La liste des organisations reconnues est affichée sur le site Web du Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, à l'adresse suivante :</p> <p><a href="http://www.cicic.ca/368/les-services-d'evaluation-des-diplomes.canada">http://www.cicic.ca/368/les-services-d'evaluation-des-diplomes.canada</a>.</p> <p>Pour chaque ressource, veuillez remplir le tableau suivant :</p> <p style="text-align: center;"><b>Nom et catégorie de la ressource</b>  <b>Cote de sécurité</b>  <b>Numéro de sécurité et date d'expiration</b></p>			

<p><b>CTO5</b></p>	<p>Le soumissionnaire doit prouver qu'au moins un des membres de son équipe proposée a acquis une expérience importante liée à l'élaboration et à l'évaluation de méthodes d'établissement des coûts du cycle de vie conformément aux pratiques exemplaires internationales dans le cadre de projets d'acquisition d'immobilisations militaires d'une valeur d'au moins 25 millions de dollars au cours des dix dernières années.</p> <p>Pour prouver qu'il respecte ce critère, le soumissionnaire doit indiquer clairement dans sa proposition quelles ressources de son équipe possèdent l'expérience requise. Le soumissionnaire doit aussi inclure les renseignements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a)Le client/l'employeur pour qui les travaux ont été réalisés;</li> <li>b)Le sujet et les objectifs;</li> <li>c)Une description des éléments complexes dont il a fallu tenir compte pour élaborer la méthode d'établissement des coûts du cycle de vie;</li> <li>d)Le rôle de la ressource en question dans le cadre de l'élaboration/l'évaluation de la méthode d'établissement des coûts du cycle de vie et les estimations;</li> <li>e)La durée des travaux (mm/aa à mm/aa).</li> </ul> <p>Une expérience importante désigne le fait que la ressource a travaillé dans le cadre d'au moins un projet où l'expérience accumulée au cours des dix dernières années a totalisé ou dépassé 12 mois.</p>			
--------------------	---	--	--	--

<b>CTO6</b>	<p>Le soumissionnaire doit prouver qu'au moins un des membres de son équipe proposée a une expérience importante dans le domaine de la vérification ou de l'examen de renseignements financiers, ce qui peut inclure des états financiers ou d'autres rapports financiers.</p> <p>Pour prouver qu'il respecte ce critère, le soumissionnaire doit présenter une description de l'expérience de la ressource en question qui fait état de l'expérience de travail dans le cadre de la vérification ou de l'examen de renseignements financiers.</p> <p>Une expérience importante désigne le fait, pour une ressource, d'avoir travaillé à temps plein pendant au moins trois ans au cours des six dernières années dans le domaine de la vérification ou de l'examen de renseignements financiers.</p>			
-------------	---	--	--	--

<p><b>CTO7</b></p>	<p>Au moins 50 % des ressources proposées (à l'exception du personnel administratif et de soutien) doivent avoir une expérience importante liée à l'élaboration et à l'évaluation de méthodes d'établissement des coûts du cycle de vie pour le secteur public ou privé dans le cadre de projets/programmes d'une valeur minimale de cinq millions de dollars au cours des dix dernières années.</p> <p>Pour prouver qu'il respecte ce critère, le soumissionnaire doit inclure, pour chaque sommaire de projet/programme, les renseignements suivants :</p> <p>a)Le client/l'employeur pour qui les travaux ont été réalisés;  b)Le sujet et les objectifs;  c)Une description des éléments complexes dont il a fallu tenir compte pour élaborer la méthode d'établissement des coûts du cycle de vie;  d)Le rôle de la ressource en question dans le cadre de l'élaboration/l'évaluation de la méthode d'établissement des coûts du cycle de vie et des estimations;  e)La durée des travaux (mm/aa à mm/aa).  f)Quelle ressource proposée a fait le travail.</p> <p>Une expérience importante désigne le fait que la ressource a travaillé dans le cadre d'au moins un projet où l'expérience accumulée au cours des dix dernières années a totalisé ou dépassé 12 mois.</p> <p>*Si le calcul permettant de déterminer le nombre de ressources proposées devant détenir une désignation professionnelle valide donne une valeur décimale, elle sera arrondie au nombre supérieur ou inférieur de la manière suivante :</p> <p>Si le calcul donne une valeur entre 0,01 et 0,49, elle sera arrondie au nombre inférieur.  Si le calcul donne une valeur entre 0,50 et 0,99, elle sera arrondie au nombre supérieur.</p> <p>Par exemple, si l'on propose une équipe de 5 membres, il faut que trois d'entre eux (<math>5 \times 50 \% = 2,5</math>) aient de l'expérience.</p>			
--------------------	---	--	--	--

### 1.1.2 Critères techniques cotés

Les soumissions seront évaluées et cotées comme indiqué dans les tableaux ci-dessous.

Les soumissions qui n'obtiennent pas le nombre minimal de points requis précisé seront déclarées irrecevables. Chaque critère technique coté (CTC) devrait être traité séparément.

Aux fins des critères techniques indiqués ci-dessous, l'expérience du soumissionnaire, de la société mère, des filiales ou autres affiliées du soumissionnaire, et des sous-traitants sera prise en compte.

Évaluation des critères techniques cotés (CTC)		Nombre de points requis		Renvoi à la proposition
Point	Description	Min.	Max.	
<b>Méthode du soumissionnaire</b>				
<b>CTC1 : Expérience du soumissionnaire</b>				
<b>CTC1a</b>	<p>Expérience antérieure – Diriger l'établissement des coûts du cycle de vie dans le cadre de projets d'acquisition d'immobilisations</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir des renseignements détaillés sur son expérience antérieure liée à la direction de l'établissement des coûts du cycle de vie dans le cadre de deux (2) projets d'acquisition d'immobilisations, dont un doit être lié à un projet/programme d'acquisition militaire d'une valeur minimale de 25 millions de dollars. Il doit prouver précisément qu'il a une expérience de l'évaluation et de l'élaboration d'une méthode d'établissement des coûts du cycle de vie. Il doit fournir les détails suivants pour chaque projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nom et description de l'organisation cliente;</li> <li>• Portée, valeur en dollars et nombre de ressources, échéancier du projet et niveau d'effort en jours de travail;</li> <li>• Objectif des projets/programmes;</li> <li>• Description des rôles et des responsabilités du fournisseur dans le cadre de l'établissement des coûts du cycle de vie de ces projets;</li> <li>• Sommaire des rapports présentés et des recommandations formulées au client.</li> </ul> <p>Les points seront accordés pour chaque projet comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Niveau d'expérience/de complexité :</li> </ul> <p>A) Évaluation des méthodes d'établissement des coûts du cycle de vie existantes utilisées dans le cadre du projet/programme = 5 points</p> <p>B) Aide à l'élaboration d'une méthode d'établissement des coûts du cycle de vie dans le cadre du projet/programme = 10 points</p> <p style="text-align: center;">OU</p>	50	80	

Évaluation des critères techniques cotés (CTC)		Nombre de points requis		Renvoi à la proposition
Point	Description			
	<p>B) Projet lié à l'élaboration d'un cadre d'estimation des coûts du cycle de vie devant être utilisé par l'entité dans le cadre de divers projets/programmes = 10 points</p> <p>C) Prestation de conseils et formulation de recommandations à la haute direction sur les activités d'établissement des coûts du cycle de vie dans le cadre du projet/programme = 5 points.</p> <p>Un maximum de 20 points (A+B+C) sera accordé par projet en ce qui a trait au niveau d'expérience/de complexité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur des projets <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Moins de 100 M\$ = 10 points par projet</li> <li>○ De 101 à 999 M\$ = 15 points par projet</li> <li>○ Plus de 1 G\$ = 20 points par projet</li> </ul> </li> </ul> <p>Si plus de deux projets sont présentés, seuls les deux premiers projets figurant dans la proposition seront évalués.</p>			
<b>CTC1b</b>	<p>Expérience antérieure – Pertinence des projets/programmes</p> <p>Des points seront accordés pour chaque projet/programme décrit relativement au CTC1a concernant l'expérience du soumissionnaire compte tenu des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le fait que l'expérience en matière d'établissement des coûts du cycle de vie du soumissionnaire est liée directement aux tâches décrites dans les sections 5.3, 5.4, 5.5 et 5.6 du présent énoncé des travaux (jusqu'à un maximum de 40 points par projet, et 80 points au total), plus précisément : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le soumissionnaire a fait des recherches et a prouvé que les pratiques exemplaires internationales ont été utilisées au moment de l'élaboration d'une méthode d'établissement des coûts du cycle de vie et de l'estimation des coûts pour les projets/programmes d'acquisition d'immobilisations.</li> <li>○ Le soumissionnaire a interrogé des intervenants et formulé des recommandations pour la haute direction.</li> </ul> </li> </ul> <p>Les points seront accordés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pratiques exemplaires internationales :</li> </ul>	<b>40</b>	<b>60</b>	

Évaluation des critères techniques cotés (CTC)		Nombre de points requis		Renvoi à la proposition
Point	Description			
	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recherchées = 10 points</li> <li>○ Recherchées et appliquées = 20 points</li> <li>● Intervenants et recommandations : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mentionnés = 5 points</li> <li>○ Détails concernant les entrevues et les recommandations = 10 points</li> </ul> </li> </ul>			
<b>CTC1c</b>	<p>Le soumissionnaire doit prouver que les ressources proposées ont travaillé directement dans le cadre des projets/programmes mentionnés au CTC1a.</p> <p>Oui = 5 points par projet jusqu'à 10 points au maximum Non = 0 point</p>	<b>0</b>	<b>10</b>	
	<b>Total partiel</b>	<b>90</b>	<b>150</b>	
<b>CTC2 : Expérience des ressources proposées par le soumissionnaire</b>				
<b>CTC2a</b>	<p>Le soumissionnaire doit prouver qu'un des membres de son équipe a une attestation en gestion de projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Oui = 10 points</li> <li>○ Non = 0 point</li> </ul>	0	10	
<b>CTC2b</b>	<p>Le soumissionnaire doit prouver que les ressources proposées ont travaillé dans le cadre d'un ou des deux projets mentionnés au CTC1a :</p> <p>Deux points seront accordés par ressource par projet jusqu'à un maximum de 10 points.</p>	0	10	
<b>CTC2c</b>	<p>Le soumissionnaire doit prouver que les ressources proposées ont établi les coûts dans le cadre de projets militaires au moyen du processus d'estimation des coûts du ministère de la Défense nationale (MDN) (Canada) et du Conseil du Trésor du Canada (CT) pour les projets d'acquisition d'immobilisations.</p> <p>Politiques du MDN et du CT :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les politiques du MDN ou du CT et les instruments connexes ont été utilisés à titre de ressource ou de référence, mais l'établissement des coûts n'a pas exigé directement l'utilisation des politiques du MDN ou du CT. = 5 points.</li> <li>○ Travail dans le cadre de projets/programmes d'acquisition d'immobilisations non militaires exigeant une application directe des politiques du CT = 7 points.</li> <li>○ Travail dans le cadre de</li> </ul>	<b>0</b>	<b>20</b>	

Évaluation des critères techniques cotés (CTC)		Nombre de points requis		Renvoi à la proposition
Point	Description			
	projets/programmes d'acquisition d'immobilisations militaires exigeant une application directe des politiques du CT et du MDN = 10 points.  Si plus de deux projets sont présentés, seuls les deux premiers projets figurant dans la proposition seront évalués.			
	<b>Total partiel</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	
<b>CTC3 : Plan de travail proposé par le soumissionnaire - Le système d'évaluation suivant (Tableau 1) sera utilisé pour évaluer les critères techniques cotés (CTC3 a, b, c et d).</b>				
<b>TABLEAU 1</b>				
0	L'information fournie ne répond pas aux critères. Le soumissionnaire obtient 0 % des points possibles pour cet élément.			
1	L'information fournie montre une compréhension minimale pertinente pour les critères énoncés. Le soumissionnaire obtient 10 % des points possibles pour cet élément.			
3	L'information fournie montre une certaine compréhension pertinente pour les critères énoncés, mais sans montrer une compréhension complète de tous les éléments des critères cotés. Le soumissionnaire obtient 30 % des points possibles pour cet élément.			
5	L'information fournie montre une compréhension de la plupart des éléments des critères cotés (mais pas de la totalité de ceux-ci). Le soumissionnaire reçoit 50 % des points possibles pour cet élément.			
7	L'information fournie montre une compréhension de tous les éléments des critères cotés. Le soumissionnaire obtient 70 % des points possibles pour cet élément.			
8	L'information fournie montre clairement une compréhension complète de tous les éléments des critères cotés. Le soumissionnaire obtient 80 % des points possibles pour cet élément.			
10	Les critères cotés sont traités en profondeur, et l'information fournie démontre une compréhension approfondie de tous les éléments des critères cotés. Le soumissionnaire obtient 100 % des points possibles pour cet élément.			
<b>CTC3a</b>	Le soumissionnaire doit prouver dans son plan de travail qu'il adopte une approche et une méthode exhaustives pour s'acquitter de tous les aspects des travaux.	<b>21</b>	<b>30 (en utilisant le tableau ci-haut multiplié par 3)</b>	
<b>CTC3b</b>	Le soumissionnaire doit prouver dans son plan de travail que l'affectation du personnel, l'attribution des responsabilités et le niveau d'effort sont appropriés pour réaliser les travaux.	<b>5</b>	<b>10</b>	
<b>CTC3c</b>	Le soumissionnaire doit prouver qu'il a un plan de gestion des risques et d'urgence efficace qui tient compte des risques prévisibles dans le cadre de la réalisation des travaux.	<b>14</b>	<b>20 (en utilisant le tableau ci-haut multiplié)</b>	

<b>Évaluation des critères techniques cotés (CTC)</b>		<b>Nombre de points requis</b>		<b>Renvoi à la proposition</b>
<b>Point</b>	<b>Description</b>		<b>par 2)</b>	
<b>CTC3d</b>	Le soumissionnaire doit prouver dans son plan de travail que le rôle du chef d'équipe proposé est clairement défini, approprié et précisé pour chaque phase du plan de travail et de l'approche technique.	<b>5</b>	<b>10</b>	
	<b>Total partiel</b>	<b>45</b>	<b>70</b>	
	<b>La note minimale requise est 51,9 % ou 135 points</b>	135	<b>260</b>	